

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Sur la convocation du Maire, les Conseillers Municipaux se sont réunis en Mairie le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales

Le dix juillet deux mil vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Croutelle se sont réunis en Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : ROUSSEAU Arnaud, PEAN Jean-François, BOUDIES Thierry, MICHAUD Sonia, BEAUVILAIN Corinne, CLERCQ Olivier, BOURGÈS Stéphane, BOUCHET Aurore, QUETAUD Cyrille, CHAUVIN Joël, ROUSSEAU Serge

Absents : BARTHELEMY Tifany, HUBERT Fabrice, HUELVAN Philippe, ROBIN Alain

QUETAUD Cyrille a été élu secrétaire

Monsieur Arnaud ROUSSEAU, Maire, procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2020. Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

DELIBERATION N° 2020/27

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2020-812 du 30 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de deux sénateurs dans le Département de la Vienne ainsi que l'arrêté n°2020-DCL/BER371 en date du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2020.

En application des articles L283 à L293 et R131 à R148 du Code Electoral, le Conseil Municipal de la commune de Croutelle s'est réuni pour procéder à l'élection de trois délégués et trois suppléants.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Résultats de l'élection :

✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
✓ Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	11
✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
✓ Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
✓ Nombre de suffrages exprimés	11

Proclamation des élus :

Le Maire a proclamé élus délégués et suppléants de la liste « Croutelle »

Mandat de l'élu	Nom Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
Délégués titulaires	Arnaud ROUSSEAU	15 Allée de la Fontaine Caballine	02/09/1972 BEGLES (33)
	Jean-François PEAN	12 Rue André Pineau	21/02/1970 NANTES (44)
	Thierry BOUDIES	16 Allée de Compostelle	28/06/1960 COURBEVOIE (75)
Délégués suppléants	Corinne BEAUVILAIN	7 Allée Jean Branthome	18/12/1957 PARIS (75)
	Sonia MICHAUD	13 Rue André Pineau	12/04/1968 ST JEAN D'ANGELY (17)
	Olivier CLERCQ	8 Rue du Père de Monsabert	06/06/1966 VERSAILLES (78)

Clôture de la séance à 20h30

COMMUNE DE CROUTELLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Tableau récapitulatif

DELIBERATIONS	OBJET
N° 2020/27	Election des délégués pour les élections sénatoriales

COMMUNE DE CROUTELLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
Liste d'émargement des membres du conseil présents

NOM	SIGNATURE
ROUSSEAU Arnaud. Maire	
PÉAN Jean-François, 1 ^{er} adjoint	
BOUDIÈS Thierry, 2 ^{ème} adjoint	
MICHAUD Sonia, 3 ^{ème} adjointe	
BEAUVILAIN Corinne, 4 ^{ème} adjointe	
CLERCQ Olivier	
BOURGÈS Stéphane	
BOUCHET Aurore	
QUETAUD Cyrille	
CHAUVIN Joël	
HUBERT Fabrice	Absent
ROUSSEAU Serge	
BARTHELEMY Tifany	Absente
HUELVAN Philippe	Absent
ROBIN Alain	Absent